Image not found or type unknown

Prime de licenciement à la suite d'un préavis

Par **mumu0908**, le **05/06/2008** à **09:15**

[/bonjour je suis assistante familiale pour le Conseil général du pas de calais. En novembre 2007 l'enfant placé chez moi est reparti chez lui et jusqu'en mars 2008 j'ai perçu des indemnités d'attente faute de placement. Ensuite j'ai eu ma lettre de licenciement et j'étais ensuite en préavis de 2 mois. A la suite de ce préavis je devais percevoir une prime de licenciement basée sur les 6 meilleures périodes travaillées de ma carrière or le 07 mai j'ai eu un placement : on m'a dit vous n'êtes plus licenciée et on ne vous paie pas la prime !!!!
pourtant on m'avait bien précisé que même si un enfant arrivé chez moi cette prime m'était dûe. Pouvez-vous m'aider ? Dans ma convention je ne trouve rien du tout et l'inspection du travail de ma région ne peut pas ou ne veut pas me répondreb]
merci d'avance

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés